

[actu.fr](https://actu.fr)

## Interview. Pyrénées. « Cette mine ne peut et ne doit pas rouvrir », estime une spécialiste de la lutte contre l'amiante

6-8 minutes

La sociologue Annie Thébaud-Mony, directrice de recherche honoraire à l'Inserm, alerte sur les dangers d'une réouverture de la mine de Salau, dans les Pyrénées ariégeoises.

Cet article est réservé aux abonnés



L'ancienne mine de tungstène de Salau a fermé en 1986. (©Stop Mine Salau)

Par [Hugues-Olivier Dumez](#) Publié le 21 janv. 2025 à 7h20

C'est un feuilleton qui n'en finit pas. Le 20 juin 2024, une nouvelle demande de Permis Exclusif de Recherches de Mines (PERM) a été déposée pour l'exploration de l'ancienne mine de tungstène de [Salau](#), sur

la commune de **Couflens**, dans les **Pyrénées** ariégeoises.

La mine de Salau avait déjà connu un coup de projecteur trente ans après sa fermeture en décembre 1986. En effet, la **Société Variscan Mines** s'était vue délivrer en 2016 une autorisation similaire à celle demandée. Mais le projet avait capoté après une longue bataille devant les tribunaux.

À l'origine de la nouvelle demande de permis, **Néométal** dit vouloir « reconstruire une filière de tungstène en France » et affirme être « armé financièrement » pour lancer la première phase de recherche.

### « **Cette mine ne peut et ne doit pas rouvrir** »

Pour **Annie Thébaud-Mony**, directrice de recherche honoraire à l'Inserm et [spécialiste de la lutte contre l'amiante](#), « cette mine ne peut et ne doit pas rouvrir ». Interview.



Annie Thébaud-Mony est considérée comme une pionnière de la lutte contre l'amiante. (©DR)

**Actu** : L'exploitation minière a démarré à Salau en 1971 et a pris fin en 1986. Des décès de mineurs sont-ils dus à l'amiante dans cette mine ?

**Annie Thébaud-Mony** : « Oui, il y a eu des décès de mineurs dus à l'amiante. En tant que chercheuse en santé publique, spécialiste en santé au travail, j'ai enquêté, dans le cadre d'une convention entre l'Inserm et le

Ministère du travail, sur les maladies professionnelles des mineurs de différentes mines françaises dans les années 1980. À cette occasion, en collaboration avec Henri Pézerat, physico-chimiste, chercheur au CNRS, j'ai été sollicitée pour soutenir les démarches de demande en réparation de mineurs de la Mine de Salau atteints de maladies professionnelles. En mai 1986, nous avons recensé 14 cas. L'inertie institutionnelle à laquelle nous nous sommes heurtés a constitué un préjudice certain, tout d'abord pour tous les mineurs qui - atteints de cancer ou de fibrose (asbestose, plaques pleurales, mais aussi silicose) - n'ont pas eu accès à la reconnaissance et à l'indemnisation. Leurs droits à réparation ont été considérablement renforcés au cours des années 1990 et 2000, grâce au mouvement des victimes de l'amiante. »

Dans les années 1980, des études d'empoussièrement de la mine effectuées par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) auraient montré qu'il y avait dans l'atelier de concassage 200 fibres d'amiante par litre d'air. Confirmez-vous ?

**A. T.-M.** : « Au début des années 1980, des demandes de reconnaissance en maladie professionnelle – pour asbestose, silicose et cancer broncho-pulmonaire – vont conduire à la réalisation de prélèvements d'air pour identifier la présence et la composition des poussières auxquelles les mineurs se trouvent exposés. Les empoussièvements de l'époque étaient très importants. Et tous les rapports ont montré les mêmes niveaux de pollution à l'amiante. »

Maxime Misseri, l'expert nommé par l'État en 2018, avait confirmé la présence d'amiante à Salau. Avez-vous pu prendre connaissance de cette étude ? Qu'est-ce qu'il en ressort ?

**A. T.-M.** : « Cette étude fait le constat irréfutable de la présence d'amiante dans le minerai de la mine de Salau. L'amiante amphibole est présent dans le massif de Salau. Sa composition varie de la ferro-actinolite à l'actinolite. L'amiante se trouve dans des failles de glissement et des veines de scellement post-hercyniennes, ce qui est compatible dans les Pyrénées avec des événements hydrothermaux mésozoïques. Or l'expérience des 20 dernières années en France montre que toute exposition, y compris très

faible, peut entraîner des maladies graves et mortelles. »

Est-il possible de rouvrir la mine malgré ces éléments ?

**A. T.-M. :** « Nous ne sommes plus à l'époque des années 1980, où les industriels s'obstinaient à faire croire qu'un « usage contrôlé de l'amiante » était possible. Depuis lors, une expertise collective INSERM a non seulement reconnu que tous les types d'amiante sont dangereux mais aussi qu'il n'y avait pas de niveau d'exposition en dessous duquel les risques étaient inexistantes. L'amiante a donc été interdit en France en 1997 et dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne en 2005. L'épidémie de maladies liées à l'amiante, en particulier les cancers, continue à faire de très nombreuses victimes. Ré-ouvrir la mine de Salau mettrait gravement en danger la santé des mineurs et des riverains, y compris si une décision favorable était donnée à des travaux de recherches et d'exploration. »

La société Néoméтал, qui porte le nouveau projet, semble balayer d'un revers de la main la question de l'amiante. Selon elle, « les procédures (pour l'extraction) ont profondément changé » aujourd'hui. Est-ce correct ? L'ouverture de la mine peut-elle entraîner un risque sanitaire pour les salariés et pour les habitants à proximité ?

**A. T.-M. :** « La société Néoméтал (du groupe ERAMET) sait parfaitement que toute remise en exploration puis exploitation de la mine de Salau entraînera obligatoirement des dangers pour les travailleurs du fait de l'amiante contenu dans le minerai. Pas seulement ceux qui exploiteront, mais tous ceux qui auront une activité dans les transports et le traitement du minerai. Sans parler de l'énorme problème de déchets hautement contaminés. Nous nous trouvons dans des interventions en terrain amiantifère pour lesquelles les règles sont particulièrement strictes. Et le code minier ne crée pas de dérogation à l'application des règles du Code du travail. Cette mine ne peut et ne doit pas rouvrir ! »

*Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).*